

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 10 septembre 2025, s'est réuni le 16 septembre 2025 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 14

- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CEREZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Monsieur Pedro ORTEGA, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,

ABSENTS EXCUSÉS : 3

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS, pouvoir donné à Mme BARJONET.
- Monsieur Pierre-Yves LE BOUDEC, Conseiller Municipal,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée,

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

N°DS20250907

SAAD : PROJET DE SERVICE 2025-2030

La loi n°2002-2 du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, dans son article 12, impose à chaque établissement ou service social ou médico-social l'élaboration d'un projet d'établissement ou de service pour une durée maximale de cinq années.

Ce document stratégique définit les objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement.

Dans cette logique, le Service Autonomie à Domicile (SAD) a procédé à la construction et l'écriture de son projet de service de février à mai 2025 accompagné par une étudiante en Master 2 Intervention et développement social en Spécialité Administration des Interventions sociales et de Santé.

L'écriture de ce projet et les orientations retenues sont d'autant plus stratégiques que le secteur des services à domicile est en pleine réforme avec :

- un renforcement du secteur du domicile, pilier du virage domiciliaire
- une restructuration territoriale de l'offre de services à domicile en termes d'aide et d'accompagnement à domicile et de soin.

Ce projet de service a été élaboré dans une démarche participative associant les professionnels et les usagers.

A la suite d'une phase d'état des lieux et de définition des valeurs du service, une méthodologie progressive de conception du projet de service a été mise en place avec les outils suivants :

- Une enquête de satisfaction interne diffusée en février à l'ensemble des agents du SAD,
- Des groupes de travail interne sur 4 thématiques ressorties dans l'enquête,
- Une analyse qualitative approfondie fondée sur des entretiens menés avec des aides à domicile, l'équipe administrative du SAD, des élues, des partenaires institutionnels et médico-sociaux,
- Les résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès des usagers en mars 2024, qui outre une satisfaction globalement positive, ont permis de faire ressortir plusieurs axes d'amélioration,
- Un travail de comparaison avec quatre autres structures afin d'enrichir la réflexion.

Le travail de diagnostic réalisé sur la base d'une analyse stratégique SWOT soit « Forces – Faiblesses – Opportunités – Menaces » a permis d'identifier les principaux facteurs internes et externes susceptibles d'impacter le service.

La lecture de ces différents éléments permet d'identifier 6 axes principaux d'amélioration structurants :

Axe 1 : Optimiser l'organisation du travail et renforcer la qualité de vie au travail

Axe 2 : Renforcer la culture commune et la montée en compétences par les échanges collectifs

Axe 3 : Structurer un encadrement de proximité et faire émerger une filière interne

Axe 4 : Consolider les pratiques professionnelles et sécuriser les parcours usagers

Axe 5 : Formaliser et dynamiser les partenariats territoriaux

Axe 6 : Développer une approche globale de l'accompagnement à domicile.

Ces différents axes ont donné lieu à la rédaction de fiches actions pour les cinq années à venir du projet de service.

Ce travail d'identification des axes stratégiques d'évolution réalisé de manière transversale, constitue une aide à la décision et des lignes directrices pour l'amélioration continue de la qualité du service rendu à l'usager et de la qualité de vie au travail des professionnels.

Comme tout projet de service et dans le contexte d'un secteur en mutation constante, le document se termine par des préconisations complémentaires à visée stratégique et territoriale. Elles permettent de présenter les défis à plus ou moins long terme à relever par le SAD du CCAS d'Hennebont.

Vu la loi n°2002-2 du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, et plus précisément l'article 12,
Vu l'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,
Vu le décret n° 2016-502 du 22 avril 2016 relatif au cahier des charges nationales des Services d'aide et d'accompagnement à domicile et modifiant le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclu pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 entre le département et le SAD et ses avenants,
Vu le projet de service 2025-2030 présenté en annexe,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** de l'élaboration du projet de service 2025-2030 du Service Autonomie à Domicile,
- **D'AUTORISER** la Présidente du CCAS à adresser le document au Conseil départemental du Morbihan et toute autorité en lien avec le service susceptible de le demander.

Pièce jointe :

Annexe N°4 - Projet de service 2025-2030 – Service Autonomie à Domicile – CCAS Hennebont

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente du C. C. A. S.,



Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

